



**Conseil d'administration du
Programme des Nations Unies pour le
développement, du Fonds des Nations
Unies pour la population et du Bureau
des Nations Unies pour les services
d'appui aux projets**

Distr. générale
5 juillet 2019

Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2019

Du 3 au 6 septembre 2019, New York

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

FNUAP – Programmes de pays et questions connexes

Fonds des Nations Unies pour la population

Descriptif de programme de pays pour l'Angola

Aide du FNUAP proposée (à titre indicatif) : 8,7 millions de dollars : 5,9 millions provenant de ressources ordinaires et 2,8 millions de modalités de cofinancement et/ou d'autres ressources, dont des ressources ordinaires

Durée du programme : Trois ans (2020-2022)

Cycle d'assistance : Huitième

Catégorie conformément à la décision 2017/23 : Rouge

Aide proposée, à titre indicatif (en millions de dollars) :

Domaines de réalisation du plan stratégique		Ressources ordinaires	Autres ressources	Total
Réalisation 1	Santé sexuelle et reproductive	1,6	0,8	2,4
Réalisation 2	Adolescents et jeunes	2,5	1,6	4,1
Réalisation 4	Dynamique des populations	1,4	0,4	1,8
Coordination du programme et assistance		0,4	-	0,4
Total		5,9	2,8	8,7

I. Considérations générales

1. La population de l'Angola devrait atteindre 30 millions de personnes en 2019 avec environ deux tiers (64 %) des Angolais âgés de moins de 24 ans, ce qui en fait une population très jeune. Le taux de fécondité total est de 6,2 enfants par femme et le taux de croissance démographique est de 3,1 %. À ce rythme, la population du pays devrait doubler en vingt ans. Le Plan national de développement (2020-2022) met l'accent sur le contrôle du dividende démographique, en ciblant des investissements efficaces en matière d'éducation, de santé, d'emploi et de participation des adolescents et des jeunes.

2. Les dernières données nationales sur la pauvreté indiquent qu'en 2008, 36 % de la population vivait avec 1 dollar ou moins par jour et le coefficient de Gini était de 42,7. L'augmentation du coût de la vie, le chômage élevé des jeunes et la forte inégalité des revenus restent des enjeux majeurs, qui pénalisent encore davantage les personnes les plus vulnérables. La réduction des inégalités sociales et économiques est essentielle pour atteindre les priorités du développement national, conditionnées par l'autonomisation des jeunes et des femmes, les groupes de population les plus défavorisés, qui sont considérées comme des facteurs d'accélération dans le Plan-cadre de partenariat des Nations Unies 2020-2022.

3. Les violences sexistes demeurent un problème majeur, avec environ 33 % des femmes entre 15 et 49 ans qui subissent une forme de violence physique ou sexuelle. Malgré la loi du 25/11 contre les violences domestiques et la politique nationale en faveur de l'égalité des sexes, les carences dans leur mise en œuvre limitent l'efficacité de ces dispositifs. La loi doit être révisée pour criminaliser les violences faites aux femmes dans tous les contextes et promouvoir un accès équitable à des services de qualité en matière de gestion des violences sexistes. Il est primordial d'inclure les hommes et les garçons, les organisations religieuses et les autres parties prenantes concernées pour faire évoluer des normes sociales négatives qui perpétuent la violence.

4. Le taux de mortalité liée à la maternité est de 239 pour 100 000 naissances vivantes, avec 50 % d'accouchements sans supervision médicale. Les problèmes liés à des services de faible qualité pendant les accouchements et à des soins obstétricaux d'urgence insuffisants sont toujours importants et contribuent à des problèmes de fistules obstétricales, de mortalité et de morbidité maternelle.

5. Le taux de fécondité des adolescentes est l'un des plus élevés de la région, avec 163 naissances en moyenne pour 1 000 jeunes filles âgées de 15 à 19 ans et 239 pour 1 000 en milieu rural. Le taux de prévalence contraceptive est de 14 % et la proportion de jeunes filles entre 15 et 19 ans n'ayant pas accès à des services de planification familiale est de 43 %. Des connaissances limitées en matière de planification familiale, une disponibilité réduite des produits, un accès limité à des professionnels de santé qualifiés et des ressources nationales insuffisantes sont des facteurs négatifs sous-jacents. Le taux élevé de grossesse chez les adolescentes augmente la vulnérabilité des jeunes filles, car la grossesse signifie souvent l'arrêt des études. Le taux d'alphabétisme des jeunes femmes entre 15 et 24 ans est seulement de 36,5 %. Les taux de fécondité élevés et les niveaux importants de grossesse chez les adolescentes augmentent également le risque de mortalité liée à la maternité. Le renforcement de la qualité et de l'accès à des services adaptés aux jeunes et l'augmentation du budget de l'État en matière de planification familiale sont essentiels pour permettre de réduire le nombre de jeunes filles n'ayant pas accès à la planification familiale et le nombre de morts évitables liées à la maternité.

6. L'Angola a mis en place un programme d'éducation sexuelle complète en 2018 pour aider les adolescents et les jeunes à développer des capacités et des aptitudes fondamentales à faire des choix éclairés concernant leur bien-être. Le renforcement et le suivi de ce programme, notamment le développement des capacités des enseignants et l'élargissement de l'accès à des services de qualité adaptés aux jeunes, seront essentiels.

7. La prévalence du VIH est de 2 %, avec un nombre de nouvelles infections qui se maintient à 25 000 par an. Parmi les jeunes entre 15 et 24 ans, le taux est de 0,9 %, avec un taux plus élevé chez les jeunes femmes entre 20 et 22 ans (2,1 %), soulignant la nécessité d'accentuer la prévention du VIH auprès des adolescentes et des jeunes femmes.

8. La disponibilité et l'utilisation de données ventilées pour renseigner les politiques et les prises de décision ont été améliorées, mais des efforts supplémentaires sont nécessaires pour identifier les personnes très désavantagées qui possèdent un handicap et d'autres

populations importantes, dans l'optique de garantir un développement socio-économique inclusif, y compris en matière de santé et de droits sexuels et reproductifs. Le recensement démographique de 2024 et l'enquête sanitaire à indicateurs multiples seront essentiels pour guider la prise de décisions, mettre en place la planification et mesurer l'impact en regard des priorités nationales et des objectifs de développement durable.

9. L'Angola est régulièrement exposé à des catastrophes naturelles, des urgences sanitaires et des afflux de migrants et de réfugiés. Il est primordial de renforcer la capacité du gouvernement à traiter les violences sexistes en situation d'urgence pour garantir l'accès des femmes et des jeunes filles à une santé sexuelle et reproductive, notamment grâce à des services de prévention des violences sexistes. L'amélioration des connaissances et l'intégration d'un ensemble de services de base minimum permettront d'augmenter l'efficacité des interventions.

10. Le FNUAP s'appuiera sur une coopération avec des agences sœurs (engagements du chapitre commun et « Unis dans l'action ») et continuera à fournir des données concernant les interventions de développement, l'accès universel à la planification familiale, la santé sexuelle et reproductive des adolescents et les violences sexistes.

11. Le 7e programme de pays a contribué à : a) réduire la mortalité liée à la maternité, notamment grâce au développement de protocoles et de plans nationaux permettant de diminuer la mortalité des mères et des nouveau-nés et de promouvoir la santé des adolescents ; b) augmenter la disponibilité de services intégrés en matière de santé sexuelle et reproductive, avec 709 installations sanitaires offrant des services de planification familiale et de prévention du VIH, avec des informations et des services dédiés à la prévention des violences sexistes, du VIH et des grossesses non désirées fournis à 33 000 adolescentes, avec un ensemble de services de base minimum fourni à 10 000 réfugiées, avec l'accès à des informations sur la santé sexuelle et reproductive pour 6 500 jeunes femmes et avec la distribution de 7 300 trousseaux d'hygiène ; c) renforcer un environnement favorable à la santé des adolescents par un mécanisme de coordination multisectorielle pour le programme national de santé sexuelle et reproductive des adolescents, par l'élaboration de la politique d'état pour la jeunesse, par le plaidoyer pour la révision de la loi du 25/11 sur les violences domestiques et par la mise à jour de la politique nationale pour l'équité et l'égalité des sexes ; d) mener l'étude sur le dividende démographique, ainsi que quatre études sur la population nationale basées sur les données du recensement de 2014 et soutenir le rapport national de référence sur les ODD.

12. Les principaux enseignements tirés sont les suivants : a) le partenariat soutenu avec le bureau national de la statistique a facilité la production de données de qualité conformes aux objectifs de développement durable ; b) un développement régulier des capacités est nécessaire pour prendre en charge le taux de rotation élevé du personnel parmi les partenaires ; c) l'intégration des différents sexes dans les programmes sur la santé sexuelle et reproductive a permis d'améliorer les résultats de ces programmes ; d) l'institutionnalisation d'une éducation sexuelle complète est essentielle pour prévenir le VIH et répondre aux besoins non satisfaits en matière de planification familiale ; e) l'utilisation de technologies permet de renforcer les programmes ; f) les initiatives Sud-Sud et l'exposition aux forums régionaux sont essentielles pour favoriser les bonnes pratiques et améliorer la programmation stratégique.

II. Priorités du programme et partenariats

13. Le programme du pays pour 2020-2022 a notamment été préparé avec le gouvernement de l'Angola, des institutions des Nations Unies, des organisations de la société civile et la jeunesse. Il s'inscrit dans la lignée du Plan national de développement (2018-2022) et contribue aux objectifs de développement durable 3 et 5, ainsi qu'à l'agenda 2063 de l'Union africaine. Le programme du pays est guidé par l'objectif du FNUAP qui vise à mettre un terme aux morts évitables liées à la maternité, aux carences en matière de planification familiale, aux violences sexistes et à toutes les pratiques dangereuses.

14. En partenariat avec le gouvernement de l'Angola, le FNUAP mettra en place des interventions stratégiques et innovantes mettant l'accent sur un travail en amont, notamment le dialogue politique, la sensibilisation, l'élaboration de données et le développement de capacités. Concernant les interventions de prestation de services, le FNUAP mobilisera d'autres ressources. Le programme permettra aux jeunes de bénéficier d'informations sur la santé sexuelle et reproductive, d'une éducation, d'aptitudes à la prise

de décisions et de services de santé adaptés à la jeunesse. Le FNUAP renforcera les capacités des institutions au niveau national dans les provinces de Luanda, Benguela, Huila et Kunene à fournir des services complets de prévention et d'action face aux violences sexistes. Le renforcement des capacités nationales en matière de génération et d'utilisation de données ventilées, notamment sur les inégalités et les vulnérabilités, sera également une priorité.

A. Réalisation 1 : Santé sexuelle et reproductive

15. *Produit 1 : Les institutions nationales et provinciales ont des capacités renforcées qui leur permettent de fournir l'accès à des informations et des services intégrés en matière de santé sexuelle et reproductive, ainsi qu'aux droits génésiques des jeunes et des populations marginalisées, y compris dans des contextes humanitaires.* Le programme devra : a) construire les capacités institutionnelles nécessaires pour fournir des services de santé sexuelle et sanitaire de haute qualité, adaptés aux adolescents et intégrés ; b) réclamer des allocations budgétaires appropriées pour les droits et la santé en matière de sexualité et de procréation, la prévention du VIH et les violences sexistes, plus particulièrement chez les jeunes désavantagés et les populations marginalisées ; c) développer la capacité des agents de santé et des comités de protection civile à fournir de façon efficace un ensemble de services de base minimum dans des contextes humanitaires avec la participation des jeunes ; d) soutenir les systèmes existants de réponse et de surveillance de la mortalité liée à la maternité ; e) fournir un traitement adéquat aux femmes et jeunes filles atteintes de fistules obstétricales ; f) favoriser la diffusion de la stratégie sanitaire reproductive.

16. *Produit 2 : Les systèmes d'offre et de gestion de la chaîne d'approvisionnement en matière de santé sexuelle et reproductive proposent une meilleure prise en charge des besoins de santé sexuelle et reproductive non satisfaits chez les jeunes et les personnes marginalisées.* Le programme devra : a) soutenir la formation du personnel de santé pour permettre un système de chaîne d'approvisionnement efficace et durable des produits de base pour la santé sexuelle et reproductive ; b) soutenir la mise en œuvre et le suivi de l'initiative 2020 pour la planification familiale ; c) renforcer la capacité des agents de santé à fournir des services de santé sexuelle et reproductive appropriés pour les adolescents, notamment la planification familiale ; d) améliorer les efforts combinés et intégrés en matière de droits et de santé sexuelle et reproductive au niveau national, tout particulièrement pour les populations marginalisées ; e) fournir des trousseaux d'hygiène et de santé reproductive aux personnes touchées par des crises humanitaires.

B. Réalisation 2 : Adolescents et jeunes

17. *Produit 1 : Les jeunes, particulièrement les adolescents et les jeunes femmes, possèdent des connaissances et des aptitudes leur permettant de prendre des décisions éclairées sur leurs droits génésiques et leur santé reproductive, et de participer pleinement aux actions de développement et aux actions humanitaires.* Le FNUAP devra : a) collaborer avec les parlementaires, les organisations de la société civile, les chefs religieux, les médias et les réseaux de la jeunesse pour appeler à la mise en place de lois, politiques et programmes qui promeuvent les droits et la santé des adolescents en matière de sexualité et de procréation, et également des investissements accrus en termes de participation des jeunes, d'autonomie économique et d'emploi ; b) soutenir la coopération Sud-Sud sur la santé sexuelle et reproductive des adolescents ; c) fournir une assistance technique pour la prise en main et l'engagement des jeunes dans le secteur du développement ; d) faciliter le dialogue des jeunes et les consultations nationales pour contrer les normes sociales négatives qui engendrent des inégalités des sexes et des violences sexistes ; e) faciliter le développement des solutions d'information, de communication et d'innovation pour atteindre les adolescents et les jeunes et leur permettre d'être autonomes dans la promotion des droits et de la santé en matière de sexualité et de procréation ; f) garantir la mise en œuvre et le suivi d'une éducation sexuelle complète appropriée en termes d'âge et de culture à l'école.

18. *Produit 2 : Les capacités des institutions sont renforcées au niveau national et dans les provinces concernées et permettent de fournir des services complets et intégrés de prévention et d'action face aux violences sexistes, et d'autonomiser les communautés.* Les interventions du FNUAP devront : a) plaider pour la révision de la loi nationale contre les violences domestiques ; b) renforcer la capacité du gouvernement à empêcher les violences sexistes et à y répondre en situation d'urgence ; c) construire la capacité des chefs de communauté et des entités religieuses à répondre aux violences sexistes et aux normes

sociales négatives engendrant des inégalités des sexes ; d) améliorer les mécanismes de coordination entre les institutions en matière de jeunesse et d'égalité des sexes ; e) renforcer la capacité de secteur à fournir un ensemble de services de base face aux violences sexistes ; f) augmenter l'engagement des hommes dans les initiatives relatives à la prévention des violences sexistes, ainsi que dans les initiatives relatives à la santé et aux droits sexuels et reproductifs.

C. Réalisation 4 : Dynamique des populations

19. *Produit 1 : Au niveau national et au niveau provincial, les institutions gouvernementales sont plus à même de générer et d'utiliser des données ventilées afin de renseigner les politiques et les programmes dédiés aux inégalités de développement, notamment en contextes humanitaires.* Les interventions du FNUAP devront : a) plaider pour l'approbation et la mise en œuvre d'une politique démographique nationale ; b) promouvoir l'intégration des résultats du dividende démographique dans les outils de la planification nationale ; c) fournir une assistance technique pour la préparation du recensement de la population et du logement de 2024 ; d) promouvoir les initiatives Sud-Sud sur les données pour le développement ; e) intensifier le soutien pour le recueil, la transmission et l'utilisation des données concernant la jeunesse, notamment par l'enquête de santé à indicateurs multiples.

III. Gestion du programme et des risques

20. Ce programme de pays décrit les contributions du FNUAP aux résultats nationaux et représente le principal élément de responsabilité pour le Conseil d'administration en termes d'alignement des résultats et de ressources affectées au programme au niveau du pays, tels que prescrits dans les procédures et les politiques opérationnelles, dans le programme du FNUAP, ainsi que dans le cadre de contrôle interne.

21. Le bureau du FNUAP assurera la disponibilité des ressources humaines nécessaires pour atteindre les objectifs du programme. La composition actuelle du personnel comprend 17 postes de base et 3 postes auxiliaires. L'assistance technique du bureau régional du FNUAP, de son siège social et des sources externes sera requise selon les besoins.

22. Le FNUAP Angola mettra en œuvre le cadre de planification commun et la stratégie des activités opérationnelles dans le cadre de la modalité « Unis dans l'action ». Le ministère de la Santé, de l'Éducation et des Sports, le ministère des Affaires sociales, de la Famille et de la Promotion des femmes, l'Institut national de la statistique, de l'économie et de la planification, la protection civile nationale, les instituts de recherche, ainsi que les organisations civiles concernées représenteront les principaux partenaires de mise en œuvre. Les principes de responsabilité et de gestion basée sur les résultats seront appliqués, tout comme l'approche harmonisée des transferts d'espèces. Des partenariats innovants seront explorés en fonction de leur pertinence stratégique, de leur capacité à produire des résultats de haute qualité et de l'analyse appropriée des risques. L'exécution nationale représentera la modalité de mise en œuvre privilégiée.

23. Le plan de communication, de partenariat et de mobilisation des ressources sera révisé régulièrement afin de prendre en compte les réalités actuelles et de garantir la responsabilité. Le gouvernement angolais a augmenté l'allocation budgétaire dédiée à la santé et à l'éducation en 2019, et les principaux partenaires de développement ont identifié les grossesses chez les adolescentes comme un domaine prioritaire de leur programme. Les ressources du FNUAP compléteront donc l'investissement national en matière de santé et de bien-être des adolescents.

24. Les risques potentiels qui peuvent affecter la mise en œuvre du programme concernent la réduction du plafond budgétaire et les occasions limitées de mobilisation des ressources. Afin de réduire ces risques, le programme élargira ses partenariats, optimisera les occasions disponibles et demandera des allocations budgétaires accrues auprès de l'État dans des domaines clés.

25. L'Angola a récemment connu des crises humanitaires, notamment suite au phénomène El Niño et à l'afflux de réfugiés. Le FNUAP continue à collaborer pour améliorer la résilience, ainsi que la préparation et les interventions en cas d'urgence. Les carences persistantes en termes de capacité et la rotation élevée du personnel, particulièrement au niveau municipal, peuvent affecter le déroulement du programme et la

responsabilité dans des cas d'urgence. La préparation aux cas d'urgence et le maintien du personnel par le développement des capacités seront des objectifs prioritaires.

IV. Suivi et évaluation

26. Les institutions gouvernementales concernées et le FNUAP effectueront le suivi et l'évaluation du programme, guidés par la politique d'évaluation révisée du FNUAP 2019, les principes de gestion basée sur les résultats et les cadres de responsabilité définis. Les principales activités d'assurance seront effectuées de manière annuelle afin de garantir le suivi efficace de la mise en œuvre du programme de pays, notamment grâce à des révisions annuelles conjointes, des visites de suivi conjointes, des réunions de planification stratégique, des évaluations et l'évaluation finale du programme.

27. Le bureau du pays soutiendra le suivi et le contrôle des objectifs de développement durable, avec les entités concernées, et le renforcement des systèmes et des capacités de suivi et d'évaluation au niveau national et infranational. Le FNUAP assurera le leadership au sein des groupes de travail conjoints des Nations Unies et suivra étroitement la mise en œuvre du Plan-cadre de partenariat des Nations Unies, ainsi que la mise en œuvre du Plan national de développement de l'Angola.

Cadre de résultats et d'allocation des ressources - Angola (2020-2022)

<p>Priorité nationale : Axe 1 : « Bien-être et développement humain » ; Axe 2 : « Développement économique durable et inclusif » ; Axe 3 : « Infrastructure nécessaire au développement » ; Axe 5 : « Développement harmonieux du territoire » ; et Axe 6 : « Préservation de la stabilité et l'intégrité de l'organisation territoriale de l'Angola et renforcement de son rôle dans le contexte régional et international »</p> <p>Réalisation 1 du Plan-cadre de partenariat des Nations Unies : D'ici 2022, la population angolaise, particulièrement les personnes les plus vulnérables, ont un meilleur accès à des services sociaux et productifs intégrés et de qualité, ainsi qu'à une économie diversifiée générant de l'emploi et des revenus, dans une optique de réduction de la pauvreté.</p> <p>Indicateur : Taux de mortalité maternelle, <i>Niveau de référence :</i> 239/100 000 ; <i>Niveau cible :</i> 199/100 000 ; Proportion de naissances supervisées par du personnel médical qualifié, <i>Niveau de référence :</i> 50 % ; <i>Niveau cible :</i> 60 %.</p> <p>Réalisation 3 du Plan-cadre de partenariat des Nations Unies : En 2022, la population vulnérable est résiliente aux changements climatiques et aux risques de catastrophes naturelles, avec une production durable et inclusive. Le territoire, les villes, les ressources naturelles et l'environnement font l'objet d'une planification et d'une gestion de manière intégrée, durable, résiliente et inclusive.</p>				
Réalisation du plan stratégique du FNUAP	Produits du programme de pays	Indicateurs, niveaux de référence et cibles relatifs aux produits	Contributions des partenaires	Ressources (à titre indicatif)
<p>Réalisation 1 : Santé sexuelle et reproductive</p> <p><u>Indicateur(s) de réalisation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Taux de mortalité maternelle <i>Niveau de référence :</i> 239/100 000 ; <i>Niveau cible :</i> 199/100 000 Proportion d'accouchements réalisés par du personnel de santé qualifié <i>Niveau de référence :</i> 50 % ; <i>Niveau cible :</i> 60 % Taux de prévalence contraceptive <i>Niveau de référence :</i> 14 % ; <i>Niveau cible :</i> 38 % Nombre de responsables et de fournisseurs de service de santé formés sur l'ensemble de services de base minimum avec l'aide du FNUAP <i>Niveau de référence :</i> 30 ; <i>Niveau cible :</i> 100 	<p><u>Produit 1 :</u> Les institutions nationales et provinciales ont renforcé leur capacité à fournir l'accès à des informations et des services intégrés en matière de santé sexuelle et reproductive, ainsi qu'aux droits génésiques des jeunes et des populations marginalisées, y compris dans des contextes humanitaires.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de centres de santé publique dans les provinces concernées, qui fournissent des services de qualité, intégrés et adaptés aux adolescents en matière de santé sexuelle et reproductive <i>Niveau de référence :</i> 8 ; <i>Niveau cible :</i> 15 Pourcentage de municipalités dans les provinces concernées, qui fournissent des soins obstétricaux d'urgence basiques et complets <i>Niveau de référence :</i> (BEmoc) : 50 % ; <i>Niveau cible :</i> 85 % <i>Niveau de référence :</i> (CEOC) : 10 % ; <i>Niveau cible :</i> 30 % Nombre de femmes et de jeunes filles recevant un traitement pour leur fistule, avec le soutien du FNUAP <i>Niveau de référence :</i> 1 000 ; <i>Niveau cible :</i> 3 000 Nombre de personnes identifiées en situation d'urgence recevant un ensemble de services de base minimum dans un contexte d'action humanitaire, avec le soutien du FNUAP <i>Niveau de référence :</i> 10 000 ; <i>Niveau cible :</i> 95 000 	Ministères de la Santé, de la Jeunesse et des Sports ; UNICEF, HCNUR, OMS, Centre d'aide aux jeunes, USAID, Protection civile, Croix-Rouge	2,4 millions (1,6 million provenant des ressources ordinaires et 0,8 million d'autres ressources)
	<p><u>Produit 2 :</u> Les systèmes d'offre et de gestion de la chaîne d'approvisionnement en matière de santé sexuelle et reproductive se sont améliorés dans la prise en charge des besoins de santé sexuelle et reproductive non satisfaits chez les jeunes et les personnes marginalisées.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage d'utilisateurs supplémentaires de la planification familiale chez les adolescentes âgées de 15 à 19 ans dans les provinces concernées <i>Niveau de référence :</i> 9 % ; <i>Niveau cible :</i> 16 % Pourcentage de points de prestation de services dans les provinces concernées, avec un système informatique de gestion logistique fonctionnel <i>Niveau de référence :</i> 20 % ; <i>Niveau cible :</i> 60 % 		
<p>Priorité nationale : Axe « 1 » Bien-être et développement humain.</p> <p>Réalisation du Plan-cadre de partenariat des Nations Unies : D'ici 2022, les adolescents, les jeunes, les femmes et les personnes les plus vulnérables sont des cibles prioritaires dans les programmes et les politiques de secteur, principalement dans les sphères sociale, économique, culturelle et environnementale, y compris dans les contextes humanitaires.</p> <p>Indicateur : Taux de fécondité des adolescentes, <i>Niveau de référence :</i> 163/1000 ; <i>Niveau cible :</i> 132/1 000 ; Proportion de femmes et de jeunes filles entre 15 et 49 ans qui ont subi des violences physiques, sexuelles ou psychologiques de la part de leur partenaire <i>Niveau de référence :</i> 41 % <i>Niveau cible :</i> À définir</p>				
Réalisation du plan stratégique du FNUAP	Produits du programme de pays	Indicateurs, niveaux de référence et cibles relatifs aux produits	Contributions des partenaires	Ressources (à titre indicatif)

<p>Réalisation 2 : Adolescents et jeunes <u>Indicateur(s) de réalisation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Taux de fécondité des adolescentes <i>Niveau de référence : 163/1 000 ; Niveau cible : 132/1 000</i> 	<p><u>Produit 1 :</u> Les jeunes, particulièrement les adolescents et les jeunes femmes, possèdent des connaissances et des aptitudes leur permettant de prendre des décisions éclairées sur leurs droits génésiques et leur santé reproductive, et de participer pleinement aux actions de développement et aux actions humanitaires.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de provinces possédant un programme de santé sexuelle et reproductive pour les adolescents <i>Niveau de référence : 8 ; Niveau cible : 18</i> Nombre de partenariats établis pour le pilotage et la transition vers des innovations en matière de santé sexuelle et reproductive des adolescents <i>Niveau de référence : 0 ; Niveau cible : 3</i> Pourcentage d'écoles dans les régions concernées, qui délivrent une éducation sexuelle complète <i>Niveau de référence : 30 % ; Niveau cible : 65 %</i> Nombre d'organisations et de réseaux dirigés par des jeunes engagés pour la participation des jeunes dans la planification et le dialogue politique <i>Niveau de référence : 1 ; Niveau cible : 3</i> 	<p>Ministères de la Jeunesse et des Sports, de l'Éducation ; Conseil national pour la jeunesse, AfriYan, Réseau angolais d'organisations de services contre le SIDA</p>	<p>4,1 millions de dollars (2,5 millions provenant des ressources ordinaires et 1,6 million d'autres ressources)</p>
<p>Réalisation 3 : Égalité des sexes et autonomisation des femmes <u>Indicateur(s) de réalisation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Proportion de femmes et de jeunes filles entre 15 et 19 ans qui ont subi des violences physiques, sexuelles ou psychologiques de la part de leur partenaire. <i>Niveau de référence : 33 % ; Niveau cible : 28 %</i> 	<p><u>Produit 1 :</u> Les capacités des institutions sont renforcées au niveau national et dans les provinces concernées et permettent de fournir des services complets et intégrés de prévention et d'action face aux violences sexistes, et d'autonomiser les communautés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Établissement d'un mécanisme de coordination interinstitutions pour l'égalité des sexes et la jeunesse <i>Niveau de référence : Non ; Niveau cible : Oui</i> Nombre de femmes et de jeunes filles, y compris les personnes avec handicap, ayant subi des violences et qui ont reçu des services de base <i>Niveau de référence : 1 800 ; Niveau cible : 5 000</i> 	<p>Ministères des Affaires sociales, de la Famille et de la Promotion des femmes, de la Santé ; PNUD, Réseau des femmes de l'Angola (Rede Mulher)</p>	
<p>Priorité nationale : Axes « 4 » et « 6 » Préservation de la stabilité et l'intégrité de l'organisation territoriale de l'Angola et renforcement de son rôle dans le contexte régional et international. Réalisation du Plan-cadre de partenariat des Nations Unies : D'ici 2022, les citoyens participent et surveillent la gouvernance, toutes les personnes ont accès à la justice et au respect des droits de l'homme, dans un environnement de sécurité et de paix dans la région. Indicateur : Dépenses publiques primaires comme proportion du budget approuvé d'origine (ventilées par secteur), <i>Niveau de référence : 91,7 % ; Niveau cible : 93 %</i></p>				
<p>Réalisation du plan stratégique du FNUAP</p>	<p>Produits du programme de pays</p>	<p>Indicateurs, niveaux de référence et cibles relatifs aux produits</p>	<p>Contributions des partenaires</p>	<p>Ressources (à titre indicatif)</p>
<p>Réalisation 4 : Dynamique des populations <u>Indicateur(s) de réalisation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Proportion des indicateurs d'objectifs de développement durable produits en accord avec les principes fondamentaux des statistiques officielles (sur un total de 244 indicateurs d'ODD). <i>Niveau de référence : 99 ; Niveau cible : 165</i> 	<p><u>Produit 1 :</u> Au niveau national et au niveau provincial, les institutions gouvernementales sont plus à même de générer et d'utiliser des données ventilées afin de renseigner les politiques et les programmes dédiés aux inégalités de développement, notamment en contextes humanitaires.</p>	<p><u>Indicateur(s) de produit :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Politique démographique nationale en place. <i>Niveau de référence : Non ; Niveau cible : Oui</i> Nombre d'outils de planification nationale qui intègrent les recommandations de l'étude sur le dividende démographique. <i>Niveau de référence : 1 ; Niveau cible : 2</i> Disponibilité du plan de projet relatif au recensement de la population et du logement 2024. <i>Niveau de référence : 0 ; Niveau cible : 1</i> 	<p>Ministère de l'Économie et de la Planification, Institut national de la statistique, PNUD, UNICEF</p>	<p>1,8 million de dollars (1,4 million provenant des ressources ordinaires et 0,4 million d'autres ressources)</p>